

**BASSIN
CARTE
GRISE**

**Habilité
& agréé**

Point Service

CARTE GRISE

CHANGEMENT CARTE GRISE

Justificatifs à fournir :

- la carte grise originale + une photocopie
- le mandat pour effectuer les formalités d'immatriculation auprès du ministre de l'intérieur
- la demande d'immatriculation remplie, datée et signée
- la photocopie du contrôle technique datant de moins de 6 mois (le jour où vous venez faire votre carte grise si votre véhicule a plus de 4 ans)
- l'original du certificat de cession du véhicule (sans rature, ni surcharge)
- la photocopie du permis de conduire du titulaire du véhicule
- la photocopie de la carte d'identité du titulaire du véhicule
- la photocopie du justificatif de domicile de moins de 3 mois
- la photocopie de l'attestation d'assurance du véhicule
- la photocopie du KBIS de moins de 3 mois pour les sociétés

MODALITES DE PAIEMENT

**Carte bleue pour le règlement de votre carte grise
+ 40 € en chèque ou espèces pour les frais d'émission et de gestion**

BASSIN CARTE GRISE - 28 PLACE DE L'EGLISE, 33740 ARES

Centre agréé par la préfecture de Gironde